



**NEWSLETTER DE LA COOPERATION MONDIALE**  
**Octobre 2013**

Dans ce numéro:

- Prévenir la négligence, la maltraitance et la violence à l'égard des femmes âgées
- Le lancement de l'Index Global Watch Age
- Investir dans l'emploi pour les femmes est une bonne chose pour les affaires
- Ressources et liens utiles

➤ **Article du mois :**

**Prévenir la négligence, la maltraitance et la violence à l'égard des femmes âgées:**  
**Par Patricia Brownell**



**Patricia Brownell, PhD, est Professeure Associée émérite en Services Sociaux à Fordham University, New York, Etats-Unis. Elle fait partie des pionnières de la National Association of Social Workers (NASW), est membre du comité de rédaction du Journal de la maltraitance et de la négligence des personnes âgées, elle a également été chercheuse et a publié plusieurs travaux sur la maltraitance des personnes âgées ainsi que sur la maltraitance des femmes âgées. Le Dr. Brownell est la représentante du CIAS à l'occasion du Comité des ONG sur le vieillissement à New-York au siège des Nations Unies et elle préside le sous-comité des femmes âgées (SCOW).**

Dans de nombreuses sociétés, les personnes âgées constituent l'un des segments les plus vulnérables de la population. Lors de la Deuxième Assemblée mondiale sur le Vieillissement qui s'était tenue à Madrid en 2002, la négligence, la maltraitance et la violence ont été reconnues comme étant des enjeux importants, dans la mesure où ils influent sur le bien-être des personnes âgées, et les femmes âgées, en particulier, ont été reconnues comme étant exposées à « de plus grands risques de maltraitements physiques et psychologiques qui sont commis en raison d'attitudes sociétales discriminatoires et de la non-réalisation des droits des femmes»<sup>1</sup>.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) affirme le fait que les violences à l'égard des femmes trouvent leur origine dans les

---

<sup>1</sup> Nations Unies (2002) : Rapport de la Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002.

inégalités historiques et structurelles qui définissent les rapports de force entre hommes et femmes. La violence à caractère sexiste se comprend comme une forme de discrimination qui fait obstacle à la réalisation par les femmes de la totalité de leurs droits et de leurs libertés fondamentales. La recommandation générale n°27 du CEDAW concerne précisément les conséquences pour les femmes âgées.<sup>2</sup> Malgré un grand nombre de chiffres, bien qu'informels, le manque de données spécifiques sur la négligence, la maltraitance et les violences envers les femmes âgées brise les efforts déployés afin d'identifier l'étendue du problème à l'échelle mondiale, ce sont notamment la prévalence, les facteurs de risques, les conséquences en matière de santé et les différences culturelles. Les données disponibles sont contradictoires et déconcertantes, en raison des différences de définitions, de mesures et de formes de maltraitements que les chercheurs, les décideurs politiques et les médecins étudient. Dans la documentation que l'on peut trouver sur le sujet, on a pu identifier trois cadres théoriques distincts que les chercheurs utilisent pour délimiter leur champ de recherche : la violence entre partenaires intimes ; la gérontologie sociale ; et la protection de l'adulte.

La violence entre partenaires intimes (IPV) fait référence à la violence physique, sexuelle et psychologique, (ou la menace que ces violences représentent) ainsi qu'à des actes de violence envers les femmes et les filles, dont les auteurs sont des partenaires intimes (y compris des partenaires occasionnels), des connaissances et même des étrangers, en cas d'abus sexuel. Lorsqu'ils utilisent ce cadre théorique afin d'examiner les maltraitements subies par les filles et les femmes au cours de leur vie, les chercheurs ont remarqué que les femmes âgées sont bien moins souvent victimes de maltraitance que les jeunes femmes, ce qui laisse suggérer que, dans ce cadre, la maltraitance des femmes âgées ne constitue pas un enjeu significatif face à celle que les jeunes femmes et jeunes filles subissent. Le taux de prévalence pour la maltraitance des femmes âgées dans le cadre de l'IPV varie de 1 à 2%.

C'est une image différente de la maltraitance et des violences envers les femmes âgées qui apparaît lorsque l'on étudie ce phénomène dans le cadre de la gérontologie sociale. Dans cette perspective, les catégories des personnes ayant commis des actes de violence sont élargies pour inclure les enfants et les petits-enfants d'âge adulte, d'autres parents, des voisins et des amis, ainsi que le personnel soignant. De même que dans le cas des violences entre partenaires intimes, on part du principe que les victimes vivent au sein de la communauté, sans avoir pour autant les relations de partenaires intimes. Dans ce cadre, les formes d'abus sont également élargies pour inclure, en plus de la maltraitance physique, sexuelle et psychologique, l'exploitation financière et matérielle, ainsi que la négligence. Il est possible que les mesures relatives aux violences psychologiques ne s'arrêtent pas aux menaces de violence physique ou sexuelle mais qu'elles aillent jusqu'à prendre en compte les violences verbales et les violences non-verbales, toutes deux ayant pour effet de dénigrer la personne, c'est-à-dire les formes de comportements prises par le contrôle social tels que l'isolement et l'ignorance (voire même le fait de traiter la femme âgée comme un enfant). Lorsqu'elles étaient disponibles, les données de prévalence sur la maltraitance des femmes âgées pouvaient aller jusqu'à 25%.<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : comité sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (octobre 2010). Recommandation générale n°27 sur les femmes âgées et la protection de leurs droits de l'Homme, CEDAW/C/2010/47/GC.1.

<sup>3</sup> Luoma, M. L., Koivusilta, M., Lang, G., Enzenhofer, E., De Donder, L., Verté, D., Reingarde, J., Tamutienne, I., Ferreira-Alves, J., Santos, A. J. et Penhale, B. (2011): Etude des prévalences des maltraitements et violences envers les femmes âgées: résultats d'une étude multiculturelle menée en Autriche, en Belgique, en Finlande, en Lituanie et au Portugal (Rapport européen du projet AVOW), Institut finlandais de la santé et du bien-être.

Une troisième perspective sur les maltraitements et les violences envers les femmes âgées considère que la fragilité et les déficiences cognitives peuvent engendrer de hauts niveaux de dépendance en matière de soins, faisant ainsi de la protection une nécessité, si l'on veut éviter toute victimisation. Le cadre de la protection de l'adulte considère que la vulnérabilité des femmes âgées appartenant à cette catégorie se base sur leur incapacité à prendre soin d'elles-mêmes, ou même, à superviser des soins. Les catégories des auteurs de violences ou de maltraitements sont élargies pour inclure non seulement les membres de la famille et les voisins mais aussi les aides-soignants formels et d'autres résidents des établissements de soins. La négligence, dans le sens où elle est une forme de maltraitance, est mise en avant dans ce cadre, bien que les maltraitements sexuelles commises par le personnel soignant formel ou d'autres résidents des établissements de soins soient également préoccupantes. Dans ce cadre, on considère que la victime n'est peut-être pas en mesure de dénoncer une maltraitance à cause de déficiences cognitives ou d'autres déficiences, c'est pourquoi l'on a recours aux dénonciations de maltraitements déposées par des tiers, ce qui rend difficile l'accessibilité aux données. Pour le moment, les données de prévalence qui tiennent compte du critère du sexe sont restées en grande partie indisponibles, en ce qui concerne les femmes âgées qui se trouvent dans des cadres protégés.

La situation varie d'un pays à l'autre. Alors que des formes connues de maltraitance des personnes âgées sont bien définies par la recherche dans les pays développés, notamment les maltraitements physique, sexuelle et psychologique, l'exploitation financière ainsi que la négligence, d'autres formes de maltraitance des femmes âgées restent moins connues de la recherche et n'ont pas fait l'objet d'études poussées. Ces formes apparaissent dans les pratiques traditionnelles nuisibles, surtout celles qui peuvent porter préjudice aux veuves, ainsi que dans les accusations de sorcellerie utilisées dans certains pays d'Afrique pour justifier la maltraitance ou même les assassinats de femmes âgées. Des études portant sur la maltraitance des adultes âgés dans des cadres institutionnels comme des maisons de soins ne tiennent pas forcément compte des critères de rejet familial et d'exploitation financière, en particulier si l'adulte âgé est une veuve et est socialement marginalisée.

Des entretiens avec des femmes âgées victimes de maltraitance révèlent souvent d'autres facteurs qui font que ces dernières ne sont pas bien représentées dans des programmes sur la violence domestique, ni dans les rapports de police. Les femmes âgées indiquent qu'elles ne se sentent pas les bienvenues dans les refuges pour victimes de violence domestique, où ce sont des programmes pour de jeunes mères qui dominent, et les femmes âgées estiment que la société ne considère pas qu'elles bénéficient du même droit que les femmes en âge de procréer pour accéder à ces services. Elles considèrent également que les services de protection de l'adulte ne sont pas appropriés pour elles parce qu'elles ne se reconnaissent pas comme étant fragiles ni comme souffrant de déficiences cognitives. Les systèmes de services pour personnes âgées, là où ils existent, ne proposent pas nécessairement des services d'interventions en cas de crise ou des services de conseils en cas de traumatisme. Une immigrante âgée fait également part des problèmes du langage et des barrières culturelles. Les femmes âgées expriment leur appréhension quant à quitter leur conjoint, celui-ci étant peut-être âgé et malade, de même qu'elles expriment de la réticence à poursuivre en justice leurs enfants et petits-enfants d'âge adulte qui souffrent éventuellement de maladie mentale ou de problèmes de toxicomanie. Dans certains pays, la police peut ne pas considérer la maltraitance des femmes âgées par leur conjoint vieillissant ou par les enfants d'âge adulte comme un motif relevant de la justice. On a pu observer que les maltraitements psychologiques, lorsqu'elles sont subies par des femmes âgées, aboutissent à des problèmes de santé physique tels des maladies cardiaques et des douleurs articulaires, de même que des problèmes de santé mentale comme la dépression et l'anxiété. Cependant, les maltraitements psychologiques qui ne sont pas catégorisés comme crimes, c'est le cas de la menace ou du harcèlement, peuvent être banalisés par les programmes de violence domestique ou par l'application de la loi.

La prévention de la maltraitance et de la violence domestiques est un important objectif de politique publique. Les stratégies sont nombreuses, allant de l'éducation du public aux sanctions, en passant par le système juridique pénal. La prévention dans la maltraitance des personnes âgées s'est fait devancer par la prévention de la violence domestique et, là où on la rencontre, cette prévention a en grande partie été menée par le biais des systèmes de services aux personnes âgées et par des organisations non-gouvernementales. Les stratégies juridiques pénales se sont en grande partie concentrées sur ceux qui mettent en danger les adultes vulnérables. Cependant, plusieurs tendances sont en train de changer cet état de fait. D'abord, le monde vieillit, et les femmes vivent plus longtemps que les hommes, elles sont plus susceptibles de développer des affections chroniques qui génèrent une demande en soins de longue durée. De plus en plus, les adultes âgés fragiles vivent chez eux ou au sein de la communauté. La maltraitance des personnes âgées retient une plus grande attention grâce à l'écho des médias. Etant donné que les adultes âgés vivent plus longtemps des retraites et de la sécurité sociale ou dépendent des ressources de la famille élargie, qui sont souvent insuffisantes et inadéquates, les préoccupations face à la viabilité fiscale des services ont sensibilisé le public à l'impact que les escroqueries et d'autres pratiques frauduleuses peuvent avoir sur les adultes âgés, en particulier pour les femmes âgées.

Il n'y a aucun système d'alerte uniforme au niveau national qui puisse aborder la maltraitance et les violences envers les femmes âgées. Néanmoins, les organisations professionnelles, les agences et les municipalités aux niveaux national et local ont développé des programmes et des initiatives innovants destinés à empêcher la maltraitance des femmes âgées dans divers secteurs de services relatifs à la santé en général ou à la santé mentale par exemple, les services sociaux, le système juridique pénal et le logement. Les programmes et les initiatives ciblent potentiellement les femmes âgées comme faisant partie d'une plus vaste campagne visant à empêcher la violence entre partenaires intimes envers les filles et femmes de tout âge, afin de prévenir l'âgisme, de protéger les veuves ou de promouvoir la santé dans la communauté. Une telle campagne pourrait aussi mandater la formation des employés dans un milieu sanitaire ou institutionnel ou dans un environnement de soins, afin de promouvoir la compréhension de la négligence et de la maltraitance des femmes âgées dépendantes ainsi que les méthodes de prévention.

Les interventions qui abordent la négligence ou la maltraitance des femmes âgées prennent la forme de groupes de soutien dont la structure est établie précisément pour les femmes âgées qui y participent, de refuges pour les personnes handicapées et adultes âgés victimes de violence domestique et qui sont accessibles aux déficients moteurs et dotés de cellules de gestion des médicaments et de programmes pour les personnes handicapées et les victimes âgées, de programmes courts spécialisés qui comprennent des cellules multidisciplinaires auxquelles les victimes âgées ont accès rapidement, et des cellules spécialisées dans la maltraitance aux personnes âgées. D'autres interventions se font par des services juridiques destinés aux femmes âgées victimes de maltraitance, par la formation et l'éducation des professionnels qui travaillent avec des victimes de maltraitance a posteriori, ainsi que par des programmes destinés aux auteurs de ces violences. Des programmes de traitement pour les auteurs des actes de violences atteints de maladies mentales et pour ceux souffrant de toxicomanie sont proposés, ils ont l'avantage supplémentaire d'apporter un soutien aux femmes âgées victimes de leurs enfants adultes car elles veulent aider, non punir, les personnes chères à leurs yeux qui sont aussi les auteurs des maltraitements, négligences ou exploitation. Il est plus probable que ces programmes soient mis sur pied dans des pays développés que dans des pays encore en voie de développement qui luttent pour gérer des ressources limitées.

Les initiatives législatives nationales, lorsqu'elles existent, ont en général été réparties entre une approche orientée vers les violences domestiques et une approche orientée vers le vieillissement ou les services de protection. Souvent, les femmes âgées ne parviennent à répondre aux critères d'aucune de ces approches. Lorsque le problème relève des violences entre partenaires intimes, il est possible que les femmes âgées soient envoyées aux programmes de services d'aide au vieillissement qui n'ont souvent pas les moyens de traiter la violence domestique entre époux/partenaires âgés. Il

se peut qu'elles ne remplissent pas les conditions d'éligibilité pour bénéficier des services de protection aux personnes âgées, si elles ne sont pas fragiles physiquement ou cognitivement. Il est probable que les femmes âgées victimes de maltraitance tombent dans les failles d'un système pris entre le législatif et le juridique. En outre, les lois relatives à la maltraitance et à la négligence des femmes âgées dont les auteurs sont des membres de la famille ou du personnel soignant formel sont peut-être adoptées mais pas mises en œuvre.

*Mettre fin à la violence à l'égard des femmes : des paroles aux actes*, une étude publiée par les Nations Unies en 2006, recommandait que les Etats effectuent la collecte et l'analyse systématiques des données sur les violences à l'égard des femmes, tout en s'assurant que les données soient ventilées par âge et par sexe, de même que par race et par handicap. Alors que la violence à l'égard des femmes âgées n'avait pas été référencée par l'Assemblée Générale des Nations Unies du Conseil des droits de l'Homme dans sa Directive ( « Accélérer les efforts en vue d'éliminer toute forme de violence à l'égard des femmes : les remèdes pour les femmes qui ont été soumises à des violences », en date du 2 juillet 2013), les documents finaux de la 57<sup>e</sup> session de la Commission sur le statut de la femme font de l'élimination des violences à l'égard des femmes âgées une recommandation.

Un groupe d'experts se réunira aux Nations Unies à New York en novembre 2013 afin de commencer à traiter les problèmes de définitions et de mesures, dans le but de comprendre plus facilement la prévalence de la négligence, de la maltraitance et des violences envers les femmes âgées dans les pays développés et dans les pays en voie de développement, ainsi que dans les sociétés traditionnelles et modernes. Parmi les autres problèmes qui devront faire l'objet de discussions se trouve la nécessité d'en savoir plus sur des pratiques solides qui serviraient à la prévention des abus et aux interventions dans la maltraitance des femmes âgées et d'en savoir plus sur la manière dont ces pratiques peuvent être améliorées. Enfin, la révision des lois relatives à la maltraitance des femmes âgées doit être faite, de même qu'une analyse de leur mise en œuvre et que l'impact de la réduction et de l'élimination des violences à l'encontre des femmes âgées.

La population vieillissante est une tendance mondiale qui est en train de modifier les économies et les sociétés à travers le monde. En 2012, les personnes de 60 ans et plus représentaient presque 11,5% de la population mondiale et d'ici 2050, on estime que ce chiffre doublera pour passer à 22%. En nombre, les femmes âgées dépassent les hommes âgés : en 2012, pour 100 femmes de 60 ans et plus, on comptait 84 hommes. Pour 100 femmes de 80 ans et plus, on ne comptait que 61 hommes. La féminisation du vieillissement, phénomène qui représente le croisement entre l'âge et le sexe, entraîne d'importantes répercussions au niveau des mesures politiques, étant donné que le monde continue de vieillir. Il est temps que la négligence, la maltraitance et les violences à l'égard des femmes âgées soient reconnues et il est temps d'y mettre un terme.

***Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les positions du Comité de Gestion du CIAS.***

#### ➤ **La lancement de l'Index Global Age Watch**

L'Index du Global Age Watch a été lancé par Help Age International le 1<sup>er</sup> octobre 2013— Journée Internationale des personnes âgées initiée par l'ONU. Il s'agit du premier index mondial à classer les pays en fonction du bien-être social et économique des personnes âgées. L'Index fournit une mesure de 13 indicateurs différents, qui se rapportent à quatre domaines principaux que sont la sécurité du revenu, l'état de santé, l'éducation et l'emploi, ainsi qu'aux aspects d'un environnement favorable déjà considéré par les personnes âgées comme étant de la plus haute importance à leurs yeux.

Destiné à développer la manière dont les besoins et opportunités des personnes âgées sont perçus, l'Index va au-delà de l'adéquation des retraites et d'autres aides au revenu, ce qui, bien que vital, réduit souvent les réflexions et les débats politiques au sujet des besoins de ce groupe d'âge.

L'approche évoquée ci-dessus se fonde sur l'application d'une méthodologie de développement humain en vue de l'élaboration d'un index du bien-être des personnes âgées.

Développé et élaboré à partir d'ensemble de données internationales rassemblées par les Nations Unies, la Banque mondiale, l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Organisation Internationale du Travail et la Gallup World Poll, l'Index met à l'épreuve des pays de toutes les régions du monde. Le classement des pays en termes de besoins et d'opportunités pour les personnes âgées tel qu'exposé par le rapport montre que le PIB d'un pays ne constitue pour les personnes âgées ni la garantie d'un bon niveau de vie, ni un obstacle à l'amélioration de leur situation. Dans les pays pauvres, les personnes âgées ont souvent un meilleur niveau de vie en moyenne, si l'on considère plusieurs critères majeurs, que les personnes âgées qui vivent dans les pays plus riches. L'Index fait ainsi office de défi pour les gouvernements et les groupes de communauté, dans la mesure où il vise à les faire prendre conscience de ce qui est possible. A mesure que le nombre et la proportion des personnes âgées augmentent dans de nombreux pays, on n'insistera jamais assez sur l'importance des conséquences à en tirer.

Créé par une petite équipe d'experts, l'Index a bénéficié d'un panel de conseil mondial de plus de 40 experts indépendants sur le vieillissement, la santé, la protection sociale et le développement humain. A terme, l'Index sera développé pour recenser tous les Etats membres des Nations Unies, quand ce n'en sont que 91 actuellement. Dans l'esprit de l'appel lancé à l'échelle mondiale en faveur d'« une révolution des données » qui permettrait de « n'abandonner personne », tel que le cadre du développement de l'après-2015 l'énonce, on espère que l'Index deviendra une référence majeure pour les gouvernements, les employeurs, la société civile, les communautés, les familles et les personnes âgées elles-mêmes afin de veiller à encourager une culture qui ne fasse pas subir de discriminations fondées sur l'âge. Une culture dans laquelle les contributions des personnes âgées envers leurs économies et leurs sociétés sont reconnues et soutenues est une culture qui « n'abandonne personne ».

La discussion en ligne organisée après le lancement de l'Index par le réseau HelpAge, qui bénéficiait de l'assistance de divers partenaires dont le CIAS, a confirmé le soutien substantiel existant pour la création d'un tel index ; surtout, de nombreux participants ont répété à quel point il importait que l'analyse empirique et les mesures politiques traitant du vieillissement soient solides. En même temps, vu la nature multidimensionnelle et dynamique de cette mesure, les participants ont exprimé leurs inquiétudes en ce qui concerne la méthodologie utilisée pour créer l'Index, notamment la composition et les pondérations utilisées. Il a également été souligné lors de la discussion que les indicateurs de chaque domaine pouvaient être élargis et rendus de manière plus précise. Des indicateurs supplémentaires susceptibles de montrer si une société est intergénérationnelle ou non, pourraient également être utiles : cela servirait ainsi de « mise à l'épreuve » pour ce qui est de l'âgisme existant et/ou des stéréotypes négatifs sur le vieillissement. La plupart des participants ont confirmé l'utilité du débat au courant même des discussions en ligne, puisque cela a mené à une prise de conscience quant au manque de données que l'on constate dans certains secteurs de mesures politiques qui ont trait au domaine du vieillissement et que cela encouragera les décideurs politiques, les experts et la société dans son ensemble à mieux comprendre les données disponibles.

Pour de plus amples détails : <http://www.helpage.org/global-agewatch/>

➤ **Investir dans l'emploi pour les femmes est bon pour les affaires**

Les compagnies qui investissent dans l'emploi des femmes bénéficient d'un avantage \_\_ c'est là la conclusion majeure d'un rapport préparé par la Société Financière Internationale (IFC)- ce membre du Groupe de la Banque mondiale s'est exclusivement consacré au développement du secteur privé. Ce rapport- *Investir dans l'emploi pour les femmes : une bonne chose pour les affaires, une bonne chose pour le développement*--est le premier résultat de l'initiative WInvest ( Investir



dans les femmes) lancée par le groupe de la Banque mondiale en 2012 et destiné à multiplier les opportunités pour les femmes en tant que leaders, entrepreneuses et employées. Le rapport de IFC tire ses informations des expériences des membres et encourage les entreprises à donner de l'élan et à gérer le talent féminin au sein des marchés émergents et de ceux en voie de développement. Les emplois qui entraînent des salaires plus hauts et un plus grand pouvoir décisionnel pour les femmes sont un avantage pour la société à de nombreux égards, notamment de par les influences positives avec lesquelles les ménages dépensent l'argent pour l'alimentation, la santé et l'éducation des enfants. Les études de cas fournissent des exemples parlants de la manière dont les compagnies de premier plan ont tiré profit en investissant dans des politiques qui soutiennent les employées femmes.

En dépit de preuves écrasantes qui montrent que l'égalité des sexes a un effet transformateur sur la productivité et la croissance, le plein potentiel économique et productif restent à réaliser dans beaucoup de pays à travers le monde. Les données fournies par le rapport prouvent que les femmes continuent d'être sous-représentées dans les emplois du secteur formel et dans les emplois à plus haute valeur ajoutée. Ceci est toujours une réalité, nonobstant le fait que, globalement, les niveaux d'éducation des femmes ont augmenté et les femmes ayant fait des études gagnent désormais plus que celles qui n'en ont pas fait ; selon le rapport, la persistance des inégalités entre les sexes dans la participation sur le marché du travail et les niveaux de salaires restent préoccupants.

Lorsque les femmes participent pleinement, de la même manière que les hommes, la croissance économique est plus robuste et plus durable. L'objectif ultime de la recherche d'IFC est d'aider les compagnies à mieux comprendre et à mieux saisir le dossier en or que représente le soutien aux emplois pour les femmes, et à fournir un aperçu des approches qui fonctionnent le mieux.

Pour plus de détails, veuillez consulter :

[http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics\\_ext\\_content/ifc\\_external\\_corporate\\_site/ifc+sustainability/publications/publication\\_report\\_investinginwomensemployment](http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/ifc+sustainability/publications/publication_report_investinginwomensemployment)

#### ➤ **Ressources et liens utiles**

##### ***a) Les TIC et le secteur de la santé : en voie vers des modèles de santé et de bien-être plus intelligents***

Selon une étude récemment publiée par l'OCDE, la santé et le bien-être sont un sujet de discussion de plus en plus important, à cause des changements sociaux et démographiques que les pays membres connaissent, de l'augmentation des maladies chroniques, et de la nécessité d'améliorer l'efficacité et la qualité des prestations de soins de santé. La durabilité future des systèmes de santé dépendra de la manière dont les gouvernements pourront anticiper et réagir aux défis en matière d'efficacité et de qualité des soins. Une action déterminée est nécessaire, de même qu'une volonté de tester des approches innovatrices en matière de prestations des soins. Un tout autre monde, plein de possibilités, où l'on se sert de téléphones portables et d'internet afin de répondre aux défis des soins de santé s'ouvre à nous. Le potentiel des appareils, des services et des applications mobiles servant à soutenir l'autogestion, un changement de comportement et « une prestation participative des soins de santé » sont plus grands que jamais.

Pour de plus amples détails, veuillez vous rendre sur la page : <http://www.oecd.org/sti/ieconomy/ict-and-the-health-sector.htm>

##### ***b) La participation mondiale pour le développement : réussites et objectifs***

Le Rapport 2013 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement publié par les Nations Unies et intitulé, « *le partenariat mondial pour le*

*développement : les défis que nous rencontrons* », fait état des engagements inscrits dans l'Objectif du Millénaire pour le développement numéro 8- le partenariat mondial pour le développement- notamment l'aide, le commerce, l'allègement de la dette, l'accès aux médicaments essentiels et l'accès aux nouvelles technologies.

Son but étant d'approfondir le partenariat mondial entre les Etats Membres des Nations Unies, les organisations internationales, la société civile, le secteur privé et d'autres, le rapport fait de nombreuses recommandations, entre autres, certaines sont en faveur de la fin des fraudes fiscales, du renforcement des normes de sécurité en matière de fabrication, de solutions à la dette non viable et de l'amélioration de la réglementation du secteur financier et des règles du commerce mondial, tout en priant tous les partenaires de remplir les engagements qu'ils ont déjà faits dans le cadre de leur soutien aux OMD.

Pour plus de détails : <http://iif.un.org/content/global-partnership-development-challenge-we-face>

Rédacteur de la newsletter : Sergei Zelenev, Directeur exécutif :

Adresse : ICSW, P.O. Box 28957, ICSW, Plot 4, Berkeley Lane, Off Lugard Avenue,  
Entebbe, Ouganda

Tél. : +1 718 796 7417, +256414321150

Email : [szelenev@icsw.org](mailto:szelenev@icsw.org), [icsw@icsw.org](mailto:icsw@icsw.org)

Site web [www.icsw.org](http://www.icsw.org);

Traduction française: Ohrem Stephanie

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, merci de cliquer '[ici](#)' en nous communiquant votre nom et adresse mail